

Rentrée 2023/2024

Lettre d'informations et de ressources pédagogiques
en éducation musicale

Anne-Sophie CARON, Céline CHARLES, Pierre HAPIOT,
Julie MERLIN, Carole WISNIEWSKI
Conseillers Pédagogiques en Éducation Musicale 62

Rentrée en musique 2023

Une semaine de défis musicaux pour bien commencer l'année !

Envoyez-nous vos vidéos !!!

Cliquer sur le lien ci-dessous pour accéder aux ressources :

[digipad de la rentrée en musique](#)

Le projet départemental

Le projet départemental s'intitule cette année « **De France 23 à Paris 2024 : le monde vient chez nous !** »

Une découverte des hymnes nationaux, l'apprentissage de chants, de percussions corporelles et instrumentales et de danses vous permettront de découvrir d'autres cultures.

Un lien vers un digipad vous sera envoyé très vite.

Les financements de projets APAC pour l'année scolaire 2023/2024

Dans le cadre du dispositif d'appel à projet artistique et culturelle (APAC) une aide financière peut être demandée par chaque école. La priorité est accordée aux projets les plus cohérents avec les objectifs éducatifs et pédagogiques définis dans le cadre du PEAC.

Cette demande passe par l'application ADAGE disponible via EDULINE.

Recensement des enseignements et projets artistiques et culturels

Vous pouvez commencer à répertorier tous les projets artistiques : APAC, École & Cinéma, CLEA, Orchestre à l'école, interventions des dumistes, sorties au théâtre, au concert ou au musée... de votre école sur l'application ADAGE. Des documents d'aide sont disponibles :



Ecole et Cinéma 2023/2024

Les inscriptions des classes sont encore possibles jusqu'au 12 septembre. Les inscriptions se font directement sur Adage. Les classes déjà inscrites peuvent si besoin actualiser leur inscription (nom des enseignants, effectifs...). Cf. Fil Info du 22/06 et le prochain Fil Info départemental.

PACPI, conventions et agréments pour l'année scolaire 2023/2024

Lien vers les documents 2023-2024 : [ici](#)

Pour remplir le PACPI :

- Merci de le remplir numériquement, soit en utilisant le format doc, soit le format pdf en utilisant la fonction « remplir et signer » d'Adobe Acrobat Reader (gratuit).
- Bien préciser le volume horaire des interventions.
- Détailler la nature du projet à l'aide de verbes à l'infinitif, et non seulement le thème retenu (par exemple, éviter comme nature du projet : « les émotions »).
- Vérifier que le document est bien signé par l'enseignant(e), la directrice ou le directeur et l'intervenant(e).

Pour envoyer le PACPI :

- Merci de l'envoyer au format pdf, soit en enregistrant s'il est rempli directement via Adobe Acrobat Reader, soit en exportant le document (.doc) au format pdf. **Ne pas envoyer en JPEG, PNG... ni au format papier.**
- Envoyer **directement** le PACPI aux **CPEM** pour avis. Nous nous chargerons de l'envoyer à vos IEN pour validation.

Attention : les interventions ne pourront démarrer uniquement si la convention et l'agrément de l'intervenant sont revenus signés par la DSDEN.

JMFrance

Voici le lien vers la brochure numérique des JMFrance Hauts de France

[Brochure 2023 2024](#)

L'équipe des CPEM du Pas de Calais vous souhaite une excellente rentrée !

